
Renvoi aux comités d'instruction publique et des finances de la pétition du citoyen Besnou, instituteur de la section du Bonnet Rouge (Paris), demandant à recevoir son traitement, en annexe de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et des finances de la pétition du citoyen Besnou, instituteur de la section du Bonnet Rouge (Paris), demandant à recevoir son traitement, en annexe de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 100;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34402_t1_0100_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

C'est dans cette conviction que je puis espérer qu'elle voudra bien prendre en considération ma très humble supplique et me croire non moins voué à la chose publique, que plein de vénération et de respect pour la sublime Montagne, à la-

quelle je jure, en homme libre, un entier dévouement.

BESNOU, *sectⁿ du Bonnet Rouge.*

Renvoyé aux comités d'instruction publique et des finances par celui des pétitions (1).

III

ANNEXES AU N° 49 (2)

TABLEAU DE LA FORMATION D'UN ESCADRON

PREMIÈRE DIVISION Formée de la première Compagnie				SECONDE DIVISION Formée de la seconde Compagnie			
Un Capitaine				Un Capitaine			
SUBDIVISIONS							
PREMIÈRE		SECONDE		PREMIÈRE		SECONDE	
Un Lieutenant		Un sous-Lieutenant		Un Lieutenant		Un sous-Lieutenant	
Un Maréchal-des-logis en chef				Un Maréchal-des-logis en chef			
Un Brigadier-fourrier				Un Brigadier-fourrier			
Le premier Maréchal-des-logis		Le second Maréchal-des-logis		Le premier Maréchal-des-logis		Le second Maréchal-des-logis	
ESCOUADES							
Première Escouade	Troisième Escouade	Seconde Escouade	Quatrième Escouade	Première Escouade	Troisième Escouade	Seconde Escouade	Quatrième Escouade
le 1 ^{er} brig. le 1 ^{er} caval. 18 caval.	le 3 ^e brig. le 3 ^e caval. 17 caval.	le 2 ^e brig. le 2 ^e caval. 18 caval.	le 4 ^e brig. le 4 ^e caval. 17 caval.	le 1 ^{er} brig. le 1 ^{er} caval. 18 caval.	le 3 ^e brig. le 3 ^e caval. 17 caval.	le 2 ^e brig. le 2 ^e caval. 18 caval.	le 4 ^e brig. le 4 ^e caval. 17 caval.
Force des Escouades.	20	19	20	19	20	19	20

Force des huit Escouades	156
Maréchaux-des-logis et Brigadiers-fourriers	8
Officiers	6
Force d'un Escadron	170

Nota. Les Cavaliers seront répartis dans les Escouades, de manière qu'elles soient mêlées également d'anciens et de nouveaux.

(1) Mention marginale datée du 11 pluv. La même adresse avait été adressée le 15 niv. au présid. de la Conv.

(2) C 290, pl. 903, p. 33.